

	<b>Plan Climat Air Energie territorial 2020-2026</b> <b>Evaluation</b> <b>Décembre 2025</b>	
<b>Action</b>	<b>Accompagnement Qualification Artisans</b>	<b>N° O2.A4.11</b>
<b>Porteur</b>	<b>CAPEB</b>	
<b>Stratégie</b>	Orientation 2 : La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités	
	Axe 4 : Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement	
	Atténuation	

## Bilan de l'action 2020-2026

Depuis 2011, la CAPEB 31 accompagne les professionnels du bâtiment dans l'obtention et le maintien du label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Ce label, essentiel pour accéder aux aides à la rénovation énergétique, nécessite un parcours exigeant : sélection de l'organisme (Qualibat, Qualit'ENR, Qualifelec), constitution d'un dossier de qualification, suivi de formations et respect de critères techniques et administratifs stricts. Dans ce cadre la CAPEB propose un accompagnement individuel à chaque étape, y compris lors de problématiques rencontrées pendant la période qualification. En parallèle, des réunions collectives sont organisées pour permettre aux nouveaux qualifiés d'en apprendre plus sur l'ingénierie financière des aides à la rénovation énergétique des bâtiments et de tenir informés ceux qui sont déjà dans le circuit.



*Réunion du 12/11/2024 sur le Photovoltaïque animée par CAPEB/Enedis/CONSUEL*

« Les aides financières pour la rénovation énergétique accordées aux clients des entreprises du bâtiment impliquent des démarches administratives lourdes pour obtenir la labélisation nécessaire, ainsi que pour l'octroi desdites aides à chaque chantier. Il est donc indispensable d'apporter un soutien aux entreprises artisanales, afin qu'elles puissent pleinement contribuer aux objectifs politiques donnés, tant quantitativement que qualitativement. »

Antoine ZINDEL, Responsable des services technique, économique et qualification.